

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION N° 1-22
Conseil de surveillance de la profession actuarielle
Vidéoconférence
11 février 2022

Présents : Michel Benoit, *président* Alain Paquet
Danielle Boulet Neil Parkinson
John Carter Marian Passmore
Ann Etter Dave Pelletier
Harold Geller Michel St-Germain
Raymond Léger Kim Young
Suzanne Michaud

Absente : Anne Kleffner

Membres du personnel : Leona Campbell, Lynn Blackburn, Michel Simard, membres d'office

Invités et invitées : Joséphine Marks (pour le CNA), Jean-Claude Primeau (pour le CD), Amy Pun (pour le CPSTC), Simon Curtis (pour le GCTD), Jamie Kocsak (pour le point 8)

Point 1–22.1 Bienvenue

Michel Benoit, président du Conseil de surveillance de la profession actuarielle (CSPA), confirme le quorum, souhaite la bienvenue à Ann Etter pour sa première réunion et déclare l'assemblée ouverte.

Point 1– 22.2 Adoption de l'ordre du jour

Motion 3–21.2.1

Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée

Point 1–22.3 Approbation du procès-verbal

Motion 1–22.3.1

Que le procès-verbal de la réunion du CSPA tenue le 18 octobre 2021 soit approuvé tel que présenté.

Adoptée

Point 1–22.4 Rapport du président de la Commission des mises en candidature (CMC) du CSPA

John Carter présente le rapport et les nominations issus de la réunion de la CMC du 10 février 2022. Les tableaux de tous les conseils relevant du CSPA ont été actualisés.

1. Composition du Conseil de surveillance de la profession actuarielle (CSPA)

L'effectif est complet pour 2022 mais de nouvelles nominations seront nécessaires à compter du 1^{er} janvier 2023 pour remplacer Raymond Léger et Anne Kleffner.

2. Conseil des normes actuarielles (CNA)

Motion 1–22.4.2.1

Que le mandat de Simon Nelson au CNA soit prolongé jusqu'au 30 juin 2022.

Adoptée

3. Composition du Conseil de déontologie (CD) et nomination du président

Des préoccupations ont été soulevées quant au manque de diversité des nouvelles nominations. La Commission des mises en candidature (CMC) devrait être plus consciente des préoccupations liées à la diversité au moment de nommer des membres et veiller à ce que les présidents et présidentes tiennent compte de cet élément à l'avenir dans leurs démarches de recrutement.

On s'est interrogé à savoir si les critères de recrutement faisaient obstacle à la diversité. L'ensemble des membres de l'ICA n'est pas représentatif de la démographie canadienne, ce qui pose problème envers notre engagement pour respecter les critères de diversité. L'ICA s'est engagé à assurer la diversité et l'inclusion et a récemment adopté un plan et formé un groupe consultatif à cette fin. L'ICA s'efforce également de sensibiliser et d'intéresser davantage de groupes d'étudiants issus de la diversité aux domaines liés à l'actuariat. La diversité de pensée constitue le principal défi et le résultat nécessaire.

Michel Benoit propose d'ajouter aux tableaux une colonne « diversité » pour garantir que cet élément soit pris en compte. Il suggère aussi d'inviter un conférencier à aborder ce sujet lors de la réunion mixte de mai pour parler de ces questions.

Il y avait cinq excellents candidats/candidates pour la présidence du CD. Trois membres de la CMC les ont interviewés et ont convenu de nommer Dave Dickson à la présidence. On discute à savoir s'il conviendrait de fournir davantage de renseignements au CSPA au sujet des candidats/candidates, mais il relève de la CMC d'examiner et de présenter les candidats/candidates possédant les meilleures compétences pour les postes.

Motion 1–22.4.3.1

Que Peter Gorham (à compter du 1^{er} mars 2022), Dominik Briault, Nicolas Beaudoin et Adelle Laniel (à compter du 1^{er} juillet 2022) soient nommés au CD pour des mandats de cinq ans.

Adoptée

Motion 1–22.4.3.2

Que Dave Dickson soit nommé à la présidence du CNA pour un mandat de cinq ans à compter 1^{er} juillet 2022.

Adoptée

4. Conseil sur le professionnalisme et la supervision des titres de compétence (CPSTC)

Il n'y a aucune nouvelle nomination au CPSTC pour le moment.

5. Composition du groupe de candidats à un tribunal disciplinaire (GCTD)

Il n’y a aucune nouvelle nomination au GCTD pour le moment.

Mesure à prendre :

- **Leona mettra à jour les tableaux pour tenir compte des nouvelles nominations.**
- **Michel Simard communiquera avec le président du Conseil consultatif afin d’organiser une présentation lors de la réunion du mois de mai.**

Point 1–22.5 Rapport du CD

Jean-Claude Primeau présente une mise à jour du CD. Deux réunions portant sur des cas particuliers ont eu lieu. L’un de ces cas a récemment reçu l’autorisation d’être présenté devant un tribunal disciplinaire.

Point 1–22.6 Rapport du CPSTC

Amy Pun présente une mise à jour du CPSTC. La période de dépôt des déclarations des heures de PPC est en cours et la date limite est fixée au 28 février. Le CPSTC assure actuellement la surveillance du processus de PPC et examine les demandes d’exemption.

Point 1–22.7 Rapport du CNA

Joséphine Marks présente une vue d’ensemble du rapport et du CNA, et formule ces autres commentaires :

Plusieurs mandats sont en cours de réalisation.

Norme IFRS : Les normes et conseils doivent être mis en œuvre en 2022 même si l’entrée en vigueur est prévue en 2023. Les normes précédentes demeureront en vigueur jusqu’à la fin de 2022. Après examen, le CNA a conclu que la promulgation ne serait pas entreprise dans le cadre de la nouvelle norme IFRS 17. On attend les commentaires des responsables de la réglementation à ce sujet, en particulier l’AMF, qui avait recommandé la promulgation.

Promulgation : L’AMF et le BSIF n’ont pas répondu à la lettre énonçant la décision du CNA de ne pas procéder à la promulgation. Joséphine assurera un suivi auprès des deux organismes, en particulier l’AMF, afin de s’assurer qu’ils ont accepté cette décision. Le BSIF n'exercera peut-être pas de pression en ce sens étant donné sa vision globale, tandis que l'AMF est plus axée sur le marché intérieur. Michel S. organise au printemps une réunion avec l'AMF à laquelle le CNA sera invité.

Régimes de retraite : Un ou une avocat(e) du cabinet Fasken fera une présentation relative à l’obligation fiduciaire lors de la réunion de mars. Le sujet a été soulevé à plusieurs reprises en lien avec les normes relatives aux régimes de retraite étant donné que la question concernant la responsabilité fiduciaire des actuaires des régimes de retraite continue de se poser. On a discuté de la possibilité qu'il fasse une présentation à d'autres groupes. Michel Benoit demande à Joséphine de donner un aperçu de la présentation lors de la prochaine réunion vu l’incidence que ce sujet peut avoir sur les Règles de déontologie et sur la façon dont les actuaires, en particulier dans le domaine des régimes de retraite, gèrent les relations avec les clients.

GRE : On envisage de faire de la GRE une section distincte des normes. Cela ouvrira la porte à l'intégration aux normes de nouveaux domaines de pratique, par exemple les changements climatiques et la modélisation prédictive. Un examen des recherches et des orientations éducatives portant sur ces sujets est amorcé et on envisage la possibilité de les intégrer également au processus d'élaboration des normes.

Fournisseurs tiers : Un examen des normes est en cours et permettra de savoir s'il existe d'autres circonstances dans lesquelles nous nous en remettons à des fournisseurs externes pour guider les calculs afin de nous assurer d'avoir des processus en place.

Énoncé de position conjoint : Un nouveau GD conjoint avec le Conseil des normes comptables a été créé pour veiller à ce que la déclaration de fiabilité conjointe soit bien structurée de manière à tenir compte des modifications découlant de la norme IFRS 17 de même que des préoccupations selon lesquelles les comptables et les actuaires n'étaient pas entièrement au courant des exigences actuelles. Les lignes directrices en matière d'audit sont également en cours de révision et les auditeurs sollicitent la participation active des actuaires pour contribuer à cette mise à jour. On fait remarquer que ce que les auditeurs considèrent comme une ligne directrice ressemble peut-être davantage à nos notes éducatives ou à nos conseils.

Le CNA tiendra en mai une discussion stratégique afin d'examiner les priorités.

Point 1–22.8 Rapport du Groupe de travail du CNA

Jamie Jocsak présente une mise à jour concernant le travail réalisé jusqu'ici à l'égard de la révision relative aux conflits d'intérêts. Le groupe de travail devait au départ rédiger des politiques relatives aux conflits d'intérêts et au code de conduite pour le CNA, mais il a été déterminé que ces questions ne concernent pas uniquement le CNA et qu'il devrait y avoir des normes uniformes pour tous les groupes (c.-à-d. les directions et commissions de l'ICA, ainsi que le CNA). Les deux documents devraient également être intégrés dans une seule politique étant donné le chevauchement. Il peut y avoir certains aspects qui sont propres à chaque groupe compte tenu de leurs activités, mais la politique de base doit être uniforme. Ces éléments concernent tous les groupes bénévoles et seront donc intégrés dans la révision actuelle des Règles. Le groupe souhaite créer un dépôt central pour tous les documents connexes afin d'en faciliter l'accès, en particulier pour les nouveaux membres. Les membres examineront les politiques d'autres organismes, tant au Canada qu'à l'étranger. Ce travail nécessitera beaucoup de temps compte tenu des considérations supplémentaires.

Point 1-22.9 Rapport de l'ICA

Michel Simard présente une mise à jour des activités de l'ICA et du siège social.

- Poursuite de l'élaboration des parcours d'éducation avec un programme d'études approuvé et des politiques révisées.
- Travail relatif à l'élaboration de notre propre examen et module aux fins des titres d'AICA et de FICA.
- Micheline Dionne sera présidente de l'AAI.

- Stratégie efficace visant une forte participation au sein de comités clés de l'AAI.
- Publication récente d'un rapport de recherche sur la question des fonds de réserve des copropriétés, laquelle constitue un enjeu important au Canada. Plusieurs groupes ont demandé à rencontrer les chercheurs.
- À la suite d'une récente discussion du Conseil d'administration, un nouveau groupe de travail a été chargé de tenter de trouver un énoncé permettant de définir raisonnablement ce que l'on entend par le devoir de l'ICA envers le public et de formuler une meilleure définition de l'intérêt public.
- La gouvernance interne du Conseil d'administration a fait l'objet d'un examen et des décisions ont été arrêtées.
- Un membre du Conseil d'administration de l'ICA a démissionné en raison d'un conflit et d'un désaccord avec le rôle des membres du Conseil. Le poste devra être pourvu.
- Une politique de vaccination visant tous les membres qui assistent à des réunions en personne est en cours d'élaboration. La réunion mixte CNA/CSPA du mois de mai devrait avoir lieu à Toronto.
- L'exécution de notre devoir en matière disciplinaire entraîne des coûts. Un processus de budgétisation des frais juridiques est en cours d'instauration afin d'assurer une meilleure communication avec les sous-groupes à cet égard.

Point 1–22.10 Mandat du CD

Michel mentionne qu'il y a eu confusion au sujet des mandats, notamment en ce qui concerne le président du CD, et a proposé quelques modifications indiquées dans l'ébauche ci-jointe. Jean-Claude répond que le CSPA ne devrait pas apporter de modifications au mandat sans consulter le CD étant donné que c'est de ce dernier que relève la rédaction de son mandat. Il n'est pas d'accord de fixer à cinq ans la durée du mandat. Les statuts administratifs de l'ICA stipulent que le CSPA nomme les personnes à la présidence et à la vice-présidence et que cette modification ne peut être apportée. Le CD soumettra à l'approbation du CSPA une candidature pour la vice-présidence lors de la prochaine réunion. Le CD sera consulté préalablement à l'adoption définitive de toute modification apportée à son mandat.

Point 1–22.11 Rencontre avec les organismes de réglementation

Michel B. fait le point sur ses rencontres récentes avec l'AMF et le BSIF. Ils estiment que le rôle de surveillance du CSPA est très important et convient que les conflits d'intérêts et l'accent mis sur la discipline sont conformes à sa mission, qui consiste à veiller à ce que l'intérêt public soit bien protégé. On a mentionné que la Règle 13 était contraignante pour les organismes de réglementation en ce qu'ils ne peuvent signaler d'éventuelles infractions aux normes. Dans le cadre de la révision des Règles de déontologie en cours, on devrait s'efforcer de mieux comprendre les préoccupations des responsables de la réglementation en ce qui concerne la Règle 13.

Il y aura une rencontre avec l'ACOR en juin et espère que ces réunions avec les organismes de réglementation poursuivront, car elles sont nécessaires.

Point 1–22.12 Mise à jour du groupe de travail sur les statuts administratifs

Le groupe de travail est actuellement en mode consultation et a reçu jusqu'ici au moins 40 commentaires. La date limite à cette fin a été prolongée d'une semaine en raison de problèmes liés au site Web. La première phase devrait être approuvée à l'occasion de la réunion du mois de mars de même que les ébauches des politiques connexes afin que les membres puissent bien comprendre la nouvelle scission entre les statuts administratifs et les politiques.

On a soulevé des préoccupations à l'égard du retrait des processus disciplinaires des statuts administratifs, mais la nouvelle Politique relative aux processus disciplinaires de l'ICA, qui contiendra les éléments retirés des statuts administratifs, sera soumise à une consultation auprès des membres. La politique ne fera toutefois pas l'objet d'un vote. La question de l'incapacité mentale semble aussi susciter une certaine incompréhension et l'on mentionne qu'il pourrait être nécessaire de modifier le libellé afin de clarifier le tout et d'assurer une meilleure communication.

On mentionne également qu'il y a aussi eu des réactions positives appuyant les changements.

Point 1–22.13 Prochaine réunion

La prochaine réunion se tiendra en personne les 5 et 6 mai. Il n'y aura pas plus de deux réunions en personne par année. Toute autre réunion aura lieu par vidéoconférence afin de réduire notre empreinte carbone et nos dépenses. Lors des réunions en personne, on offrira aussi aux participants qui ne peuvent s'y rendre d'y être présents par vidéo.

Mesure à prendre :

- **Leona procédera à un sondage afin de fixer une date de réunion en septembre/octobre.**

Point 1–22.14 Questions diverses

Il n'y a pas d'autres points à discuter.

Point 1-22.15 Examen de la séance à huis clos

Le CSPA tient une séance à huis clos.

Puisqu'il n'y a pas d'autres points à discuter, la séance est levée.